PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 23-578 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 08-340 AFIN DE MODIFIER LA LONGUEUR D'UNE RUE SANS ISSUE

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de Lotissement de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 23-12-357 à sa séance du 12 décembre 2023, du projet de règlement numéro 23-578 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 23-578 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 08-340 AFIN DE MODIFIER LA LONGUEUR D'UNE RUE SANS ISSUE, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 janvier 2024 à compter de 19h30, au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes :

- Modifier les dispositions relatives à une rue sans issue.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

DONNÉ À LAMBTON

CE 8 IÈME JOUR DE JANVIER 2024

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 8 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8 IÈME JOUR DE JANVIER 2024.

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier trésorier